

## COMMUNE DE SERVAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-31

**L'an deux mil vingt-deux**

**Le sept juillet**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Henri Baillet, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusés : Mmes BLANC, LAURENT, Ms PETITJEAN, REYNAUD**

**Secrétaire de séance : Mme MAYOUSSIER**

Date de Convocation : 30 juin 2022

### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FNACA LENT SERVAS**

Madame Christèle MAYOUSSIER, adjointe en charge des finances, informe l'Assemblée que la FNACA Lent Servas sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un drapeau en tissu tricolore brodé.

En effet, celui en sa possession est usé et devenu trop lourd à porter.

Le devis chiffré s'élève à 990 € TTC. Le Comité Départemental des Anciens Combattants a pris la décision de financer 500 €. Le reste à charge pour l'association FNACA Lent Servas est de 490 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de la FNACA Lent Servas d'un montant de 200 €,
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget primitif,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au paiement de celle-ci.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

